

Interview

par Lindsay PROSPER

Jitendra Bissessur, «Chief Executive Officer» de la Mauritius Investment Corporation

«Tout investissement est un pari risqué mais la MIC a obtenu de solides garanties...»

En dépit des critiques qui remettent en cause l'existence même de la Mauritius Investment Corporation, créée en 2020 pour aider des entreprises en difficulté et dont l'échec pourrait mettre à mal l'économie mauricienne, son «Chief Executive Officer» maintient qu'elle ne changera pas de cap et que les pertes de valeur des actifs des sociétés où elle a engagé ses ressources ne devraient pas soulever la panique, car ces sociétés manifestent des signes prometteurs de relance.



Avant la publication de son rapport annuel, la Mauritius Investment Corporation a fait l'objet de nombreuses critiques en raison d'une opacité dans l'attribution des Rs 81 Mds mises à sa disposition pour aider des entreprises en difficulté. On pensait que ces critiques cesseraient avec la publication de son premier rapport financier, le 31 décembre. En tant que le CEO d'une entité qui fonctionne à l'argent public, quels sont les points fondamentaux de ces critiques qui devraient vous pousser à faire mieux à l'avenir ?

Effectivement, la Mauritius Investment Corporation (MIC) a suscité beaucoup d'intérêt étant donné la nature de son mandat et, sans doute, par une incompréhension de sa mission. Elle a été créée dans un contexte économique et social inédit, qui nécessitait des mesures sans précédent. La MIC

s'attelait alors à répondre à son rôle primaire d'aider des compagnies systémiques et viables, dont les difficultés découlant de la pandémie de Covid-19, représentaient un certain risque à la stabilité financière du pays. D'ailleurs, ces mesures ont été très bien accueillies par les acteurs économiques qui ont sollicité l'aide de la MIC.

Aujourd'hui, nous travaillons de concert avec les opérateurs économiques pour investir dans des secteurs d'avenir qui aideront à redéfinir l'architecture économique de Maurice. Il est important de faire ressortir que la MIC est avant tout une

société privée à responsabilité limitée et régie par la *Companies Act* de 2001. Elle est dotée d'un conseil d'administration et d'une constitution et les deux définissent l'orientation de ses investissements. Constitué de professionnels, le conseil d'administration est apte à rejeter ou approuver les recommandations de son comité d'investissement (CI).

Malgré les critiques, souvent infondées, la MIC s'assure que ses opérations soient conformes à sa constitution et qu'elle opère dans le strict respect des lois et des principes de bonne gouvernance. C'est dans cette optique qu'elle a publié son rapport annuel conformément aux provisions de la *Companies Act*. Notre mandat est fondé sur les principes d'une gouvernance solide et d'une surveillance rigoureuse, qui donnent le ton et l'orientation de la façon dont nous menons nos opérations, nos investissements et la gestion de nos fonds. La MIC a d'ailleurs l'intention d'adhérer aux principes du *National Code of Corporate Governance* de Maurice.

Un des objectifs de la MIC, dont la mise en place a laissé un goût amer aux observateurs du paysage économique, concerne l'option d'investir dans des actifs ou capitaux de sociétés de certains secteurs clés. La perte de Rs 595 millions par rapport aux valeurs des actifs dans lesquels la MIC a investi a obscurci les Rs 58 millions de profits. La nature d'un tel risque a-t-elle fait l'objet d'analyse avant d'engager la MIC dans cette direction ?

D'emblée, il nous faut faire ressortir que la MIC a fait des bénéfices de Rs 58 millions. En tant que société d'investissement privée, la MIC doit générer des profits. Les Rs 595 millions de pertes représentent tout simplement un ajustement comptable, comme

le préconisent les normes de l'article 9 de l'*International Financial Reporting Standard*, l'IFRS 9, un instrument financier pour comptabiliser les pertes de valeur des créances clients. Ce chiffre sera réactualisé chaque année.

D'ailleurs, toutes les entités financières sont appelées à adhérer aux normes comptables internationales. Cela démontre que la MIC applique vigoureusement ces normes et fait preuve de transparence. La MIC a apporté sa contribution aux secteurs touristique et manufacturier. Ceux-ci commencent à montrer des signes prometteurs de relance. Un groupe hôtelier dans lequel nous avons investi a déjà vu son cours d'action remonter de 56 % par rapport à janvier 2021. Il y a un fort optimisme pour la reprise et cela profitera à la MIC. Tout investissement est un pari risqué mais la MIC a exigé et reçu de solides garanties de ces entités viables.

De juin 2020 à juin 2021, sur 109 demandes d'investissements, seules 40 d'entre elles ont été approuvées, pour un montant de Rs 24,9 Mds. Quels ont été les arguments avancés par la direction de la MIC pour rejeter les autres demandes ?

La MIC opère selon un schéma d'investissement défini et conforme aux dispositions de sa constitution, qui comprend des exercices de présélection et de *due diligence*, l'examen et la décision du CI ainsi que celle du conseil d'administration. Toute application approuvée par la MIC est sujette à un schéma de déboursement qui inclut, entre autres, l'obtention de documents légaux en bonne et due forme, tels que l'enregistrement de sûretés fixes et flottantes. Le déboursement fait l'objet d'un suivi régulier des bénéficiaires par les équipes de la MIC. Les fonds sont décaissés uniquement si les conditions sont respectées.

Les demandes restantes sont soit en train d'être finalisées ou ont été redirigées vers d'autres institutions financières. Certaines ont aussi été rejetées car elles ne répondaient pas aux critères de la MIC. Celle-ci a retenu les demandes d'entreprises locales systémiques et viables qui sont en difficulté en raison de la pandémie de Covid-19, et dont la fragilité représenterait une menace directe pour la stabilité financière du pays. Cette catégorie d'entreprises comprend celles ayant un chiffre d'affaires minimum de Rs 100 millions. Tout financement accordé par la MIC à ce titre vise à minimiser les retombées sur le secteur bancaire et à sauvegarder les emplois.

À la lumière des résultats enregistrés à la fin de sa première année d'opération, la direction de la MIC se propose-t-elle de revoir son «business model» ou est-elle disposée, coûte que coûte, à maintenir son modèle actuel en ignorant la pertinence des critiques dont elle a fait l'objet ?

Une fois de plus, il est important de noter que la MIC a réalisé des profits de Rs 58 millions malgré les difficultés liées à la pandémie. Nous évoluons dans un contexte économique dynamique, qui nécessite une innovation constante et une capacité d'adaptation. La MIC investira dans des secteurs d'avenir qui permettront de redéfinir l'architecture économique de Maurice. Elle entend se focaliser sur d'autres aspects de son mandat, notamment en soutenant des entreprises qui ont des projets innovants visant à moderniser le pays. Ces entreprises soutiendront l'élargissement de notre base économique et créeront des opportunités d'emploi et de la richesse pour les citoyens.